

Espace commun des cultures francophones et arabophones :
enseignement des langues de l'espace commun / Antoine Sayah. —
Extrait de : Revue des lettres et de traduction = مجلة الآداب والترجمة.
— N° 7 (2001), pp. 209-215.

Notes au bas des pages.

I. Arabe (Langue) — Etude et enseignement — Liban. II. Français
(Langue) — Etude et enseignement — Liban. III. Anglais (langue)
— Etude et enseignement — Liban. IV. Langage et langues —
Etude et enseignement — Liban.

PER L1037 / FL92602P

**ESPACE COMMUN DES CULTURES
FRANCOPHONES ET ARABOPHONES
ENSEIGNEMENT DES LANGUES
DE L'ESPACE COMMUN**

*Antoine SAYAH
Université Libanaise*

Un proverbe arabe disait: “chaque langue constitue un homme”. Cela fut dans les temps lointains, et ne cesse d’être dans les temps modernes et tout récemment, un des objectifs majeurs des programmes d’enseignement au Liban notamment dans les nouveaux programmes d’enseignement des langues enseignées¹ au Liban l’arabe, le français et l’anglais.

L’histoire de l’enseignement des langues au Liban est riche, diversifiée et lointaine, elle remonte dans les temps modernes au quatorzième siècle, date à laquelle les libanais apprenaient le syriaque et l’arabe.

L’arrivée dans le pays des premiers missionnaires occidentaux et des premiers diplômés de l’école maronite de Rome² qui a introduit l’enseignement de deux nouvelles langues au Liban l’italien et le français, ce fut à partir du quinzième siècle. Étant donné que l’école maronite de Rome a été fondée en 1584.

Cette tendance à apprendre les langues a été confirmée et renforcée par l’arrivée au Liban au dix-neuvième siècle de missionnaires américains qui ont commencé par la fondation d’une école secondaire à Chemlan

(1) Les nouveaux programmes, décret n° 10227, 8/5/1997.

(2) GEMAYEL Nasser, les échanges culturels entre les Maronites et l’Europe, Beyrouth, 1984, 2 vols., 1168 p.

dans la montagne du Liban (casa de Aley) et qui en 1864 ont fondé l'université libanaise et syrienne de Beyrouth qui avec le temps est devenue l'Université américaine de Beyrouth, puis par la fondation de l'université saint Joseph en 1875 à Beyrouth; la première de langue anglaise et arabe, et la seconde de langue française et arabe.

À signaler qu'en parallèle à ces deux universités, et bien avant, des écoles de théologie qui appartenaient aux différents ordres religieux enseignaient la théologie aux futurs moines et prêtres libanais en arabe, en latin, en italien et en français.

Avec l'occupation ottomane de certaines zones du Liban intervenue après les événements de 1840-1860, des écoles qui enseignaient le turc ont été fondées dans les villes côtières (Tripoli, Beyrouth, Saida) qui ne faisaient pas partie du Mutusarrifiat, mais elles n'ont pas beaucoup duré et leur influence a été vite balayée par le refus que les gens du pays ont manifesté à l'égard de la langue de l'occupant turc, et par le statut des langues qu'enseignaient les deux universités de Beyrouth (l'anglais et le français). Tout cela se faisait en parallèle à l'enseignement de la langue arabe.

Mais l'histoire de l'enseignement des langues au Liban, avait connu un tournant avec le mandat français qui a cherché à généraliser l'enseignement selon le modèle français par l'établissement de programmes d'enseignement du français auxquels a été ajouté l'enseignement de la langue arabe.

Ainsi, et après cette longue histoire de relations étroites des libanais avec l'enseignement de deux langues, (arabe Syriac, Arabe italien, arabe latin, arabe français et arabe anglais) arrivent les premiers programmes du gouvernement libanais d'après l'indépendance de 1946 qui ont continué cette tradition millénaire d'enseigner l'arabe et une autre langue occidentale (le français et l'anglais); ces programmes qui ont été inspirés des programmes français, ont été de nouveau modifiés en 1968 pour les classes secondaires. Et il fallait attendre jusqu'en 1997 pour avoir de nouveaux programmes.

Si les programmes de 1946 imposaient l'enseignement de deux langues l'arabe et le français ou l'anglais, dès l'entrée de l'enfant

libanais à l'école maternelle, les nouveaux programmes ont imposé l'arabe, le français ou l'anglais dès l'entrée de l'enfant libanais à l'école, et introduit obligatoirement une troisième langue à partir de la classe de cinquième, première année de l'école intermédiaire à raison de deux heures par semaine.

L'enseignement de trois langues, l'arabe comme langue première, le français ou l'anglais comme langue seconde, puis le français, l'anglais, l'italien ou l'allemand comme troisième langue, a été institutionnalisé ce qui constitue un passage du bilinguisme au trilinguisme dans les programmes de l'enseignement au Liban.

Il est indispensable dans le cadre de ce tableau panoramique de l'enseignement des langues de l'espace commun d'ajouter un facteur assez important qui réside dans l'enseignement des maths et des sciences dans l'une des deuxièmes langues (le français et l'anglais) dans tous les cycles. Ceci donnerait un statut particulier à l'enseignement des langues que nous allons développer par la suite au cours de cette intervention.

Or enseigner les maths et les sciences en français ou en anglais relève à 60% le nombre d'heures hebdomadaires enseignées soit en français soit en anglais, et ne laisse à l'arabe, langue première, que le tiers du temps scolaire hebdomadaire qui varie entre trente heures et trente cinq heures.

Ces considérations d'ordre historique et d'ordre organisationnel et institutionnel nous amènent à traiter du statut des langues enseignées de l'espace commun en s'attardant surtout sur celui de la langue française qui intéresse surtout les universités françaises sans frontière.

Statut de la langue arabe

La langue arabe, seule langue officielle du pays, depuis l'indépendance en 1943, est la langue enseignée dans les écoles les lycées et les collèges. Cette langue est la langue première mais non la langue mère car au Liban la langue mère est la langue arabe par des dialectes variés.

En réalité la langue arabe classique enseignée au Liban est la langue arabe moderne c'est celle des journaux, des télévisions et des radios;

c'est une langue de civilisation, de culture et de communication écrite; elle n'est pas la langue de la découverte scientifique dans les domaines des sciences et des mathématiques; ces deux domaines sont généralement et majoritairement enseignés dans les langues étrangères soit le français, soit l'anglais tant dans l'enseignement privé que dans l'enseignement officiel.

La langue arabe est-elle uniformément acquise et maîtrisée à travers le Liban? Y-a-t-il des différences d'ordre socio-culturel qui influencent son acquisition par les élèves libanais?

Nous ne croyons pas aux différences socio-culturelles, nous penchons plutôt vers les différences socio-économiques qui peuvent être à l'origine des difficultés d'acquisition de la langue arabe moderne dans les différentes régions du pays.

Statut de la langue française

Avant d'entamer le sujet du statut de la langue française au Liban il est indispensable de signaler que le statut d'une langue dans un pays ne peut être étudié seulement à partir du système éducatif; il doit à notre avis être étudié à partir du contexte socio-culturel dans lequel vit le pays; en effet le contexte socio-culturel libanais est un contexte généralement bilingue Arabe-Français et partiellement trilingue Arabe-Français-Anglais. Nous nous contentons de donner comme preuve à ce que nous venons d'avancer, les affiches publicitaires que nous rencontrons chaque jour dans les rues, les enseignes des magasins qui sont généralement en langue française, la presse écrite en langue française avec des journaux comme l'orient-le jour, le Monde édition proche-orient, des revues comme le Nouveau magazine, des télévisions qui s'expriment en français exclusivement, canal Télé Liban, le Neuf, les livres de roman écrits en langue française, édités et publiés au Liban, les journaux et les revues importés de la France, les écrivains libanais d'expression française dont les ouvrages sont édités au Liban à des prix raisonnables.

Le français s'enseigne au Liban comme une langue de civilisation, de culture, de littérature, de sciences, de techniques et de découvertes scientifiques. En effet la comptabilité des heures de français (langue ou

littérature) et des matières qui s'enseignent en français (Mathématiques, sciences, technologie, sciences sociales et économiques) montre que les heures enseignées en langue française varient de 50% à 70% des heures hebdomadaires allouées au programme. En effet le français comptabilise plus d'heures que l'arabe dans le système éducatif libanais. C'est une langue d'enseignement, enseignement du français comme langue et enseignement des matières scolaires, et des disciplines universitaires par le français; en effet les matières scientifiques s'enseignent en français dans à peu près 60% des écoles du Liban, et toutes les disciplines scientifiques s'enseignent en français dans les universités francophones qui comptent à peu près 70% des étudiants universitaires du Liban.

Le français est enseigné dans les écoles maternelles, les écoles primaires, les lycées et les collèges non comme une langue seconde mais comme une langue première de telle façon que certains établissements scolaires n'enseignent dans les classes maternelles de 3 ans à 5 que la langue française, et à partir de la classe de douzième le nombre d'heures consacré à la langue française est égal à celui consacré à la langue arabe et même parfois plus. D'où le statut du français ne sera plus à notre avis statut de langue seconde ni statut de langue première. C'est un statut double qui de part les méthodes d'enseignement tend vers le statut de langue première, mais de part l'apprenant pour qui le français s'implante sur un fond arabe libanais, il est considéré non comme une langue première mais comme une langue seconde; et ce parce que les stratégies d'apprentissage mises en œuvre par l'apprenant sont celles qu'il met en œuvre pour l'apprentissage de la langue arabe moderne, il les met en œuvre et pour l'arabe est la langue mère du libanais et que le français est une langue de structure linguistique différente, ce qui amène à des difficultés d'apprentissage propres à l'interaction linguistique entre trois systèmes linguistiques celui du libanais, de l'arabe moderne et du français.

En bref c'est une langue étrangère de culture et d'ouverture de progrès et de sciences, et d'interaction culturelle. Mais ne cotoyons-nous pas en fait la même mer méditerranée dont les bords ont connu les plus anciennes civilisations humaines, notamment la phénicienne et l'arabe de chez nous, qui sont connues par la tolérance qu'elles ont manifesté envers les autres civilisations.

La mer méditerranéenne qui nous unit par ses flots et ses bords nous invite incessamment à nous communiquer, à nous partager les soucis, les problèmes ainsi que les joies et les allégresses et nous savons que la meilleure communication et le meilleur partage se fait par l'apprentissage mutuel de nos langues respectives.

Mais pourrions-nous continuer, nous les libanais, à enseigner le français tel que nous l'enseignons aujourd'hui? Où allons-nous nous contenter de l'enseigner comme une langue de communication en lui donnant le statut de langue seconde qui lui est attribué dans les pays européens et dans la plupart des autres pays du monde. Des études approfondies peuvent apporter dans l'avenir des éléments de réponse qui seront au niveau des défis posés à la culture arabe au Liban.

Mais que dirions-nous du niveau du français enseigné au Liban et sanctionné par les diplômes libanais (Brevet, Baccalauréat deuxième partie).

Des études faites à travers tout le Liban montrent que le niveau du français est fonction des milieux socio-économiques et socio-culturels des élèves et de leurs parents tant à la capitale qu'à travers tout le pays, contrairement à ce qui est communément répandu et qui attribue ce niveau à des facteurs confessionnels.

Statut de la langue anglaise

L'anglais au Liban comme le français a le statut d'une langue d'enseignement, de culture, de civilisation, de sciences de techniques et de découvertes scientifiques. C'est la langue seconde d'à peu près 30% à 40% de la population scolaire au Liban; elle a le même statut intermédiaire qu'occupe le français comme langue première et seconde en même temps, mais elle se distingue du français du fait qu'elle est la langue des télévisions dans les programmes importés des États Unis et la langue du commerce extérieur.

Mais à la différence du français qui est soutenu par l'état français qui par sa politique culturelle et éducative et par ses services spécialisés (B-C-L-E à l'Ambassade de France à Beyrouth) contribuent à la formation

des formateurs tant dans le secteur public que dans le secteur privé, l'anglais est laissé à l'initiative des établissements scolaires qui ont opté pour l'anglais comme deuxième langue.

Ce tableau panoramique de l'enseignement des langues au Liban nous montre une situation linguistique originale et vivante. Elle constitue un enjeu pour le Liban, terre d'ouverture, pour la culture libanaise, domaine d'excellence des libanais, et pour la civilisation libanaise ouverte conjointement tant à l'Orient qu'à l'Occident dans une région qui manque à sa vocation de reconnaissance de l'autre.